



RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

(ARTICLE 573.3.1.2 ALINÉA 7 DE LA *LOI SUR LES CITÉS ET VILLES*)

Selon l'alinéa 7 de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, introduit par la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (PL 122), au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

- **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE AU COURS DE L'ANNÉE**

Un projet de règlement a été déposé en décembre 2024, modifiant les règlements #2018-005, 2021-004 et 2023-006 :

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions de la *LCV* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Villes dans leur règlement de gestion contractuelle.

- **CONTRATS DE MOINS DE 133 800\$ ACCORDÉS:**

Dans l'octroi des contrats de 133 800\$ et moins, ou d'achat de matériel totalisant 133 800\$ et moins, la municipalité demande des soumissions de gré à gré ou sur invitation afin de ne pas favoriser aucun fournisseur ou aucune compagnie, et la municipalité fait beaucoup d'effort afin de faire une rotation de fournisseurs.

Dans les contrats ou les achats de 133 800\$ et moins ou totalisant, pour l'année, des achats de 133 800\$ et moins, nous retrouvons pour les montants significatifs :

- De l'entretien et des réparations du système de réfrigération de l'aréna avec la compagnie Cimco pour un total de 68 117.36\$;
- Des travaux de broyage de gravier ainsi que la fourniture de matériel avec Concassage Marc-Syl inc. pour un total de 62 987.90\$;
- La construction de bordures de rue par Excavation Jean Leclerc pour un total de 27 135.88\$;
- Les assurances de la municipalité avec FQM Assurances au montant de 84 655.48\$ pour l'année 2024;
- Les dépenses en électricité avec Hydro-Québec pour un total de 237 894.43\$ pour l'année 2023;
- Des travaux d'asphaltage dans le rang des Moreau par Entreprise JR Morin au montant de 23 030.39\$;
- Des achats au Marché Tradition, au magasin La Source et au BMR de St-Pamphile pour un total de 41 502.36\$;
- Des achats de diésel chez Les Matériaux Blanchet inc. pour un montant total de 35 345.81\$;
- Des achats au Centre de rénovation Maurice Jalbert inc. pour un total de 40 279.99\$;
- Des travaux d'enrobé bitumineux par Pavage Scellant Jirico pour un montant de 4 350.65\$;
- Des services professionnels pour la vérification annuelle et la vérification obligatoire de redditions de compte avec Raymond Chabot Grant Thornton pour un total de 33 126.59\$;
- Des achats de matériaux pour l'aqueduc, les égouts, le pluvial et les travaux publics chez l'entreprise Réal Huot inc. pour un total de 50 125.90\$;
- L'assurance collective avec Sage assurances et rentes collectives pour un total de 49 781.45\$;
- De la fourniture du calcium pour les chemins gravelés et du sel adoucisseur chez Sel Warwick inc. pour un total de 25 398.79\$;
- La fourniture d'un abri solaire pour le parc Place de la Fraternité par Techsport inc. pour un montant total de 35 303.07\$;
- L'acquisition d'une chargeuse-rétrocaveuse et de diverses pièces pour un montant total de 88 939.78\$ chez Toromont CAT;

- **APPELS D'OFFRES SUR INVITATION PAR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPELS D'OFFRES 133 800\$ ET PLUS**

- L'acquisition d'un tracteur-articulé chez Joe Johnson équipement inc. au montant de 187 326.47\$;
- Les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux sur la rue St-Michel et sur le rang des Moreau, par Entreprises JR Morin inc., au montant total de 138 354.08\$;
- Les travaux de recouvrement d'enrobé bitumineux sur le rang des Moreau par Pavage Scellant Jirico au montant de 67 236.67\$;
- L'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver et de la cour de l'aréna pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, par Entreprise Denis Leblanc, au montant total de 788 727.18\$, soit :

- 257 673.06\$ pour les chemins et 2 800.00\$ pour le stationnement d'aréna pour la saison 2024-2025;
- 260 009.06\$ pour les chemins et 2 900.00\$ pour le stationnement d'aréna pour la saison 2025-2026;
- 262 345.06\$ pour les chemins et 3 000.00\$ pour le stationnement d'aréna pour la saison 2026-2027.

- **PLAINTÉ**

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

- **SANCTION**

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Donné à Saint-Pamphile, ce 9^e jour de janvier 2025


Alexandra Dupont, Directrice générale